

# SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12 boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - [www.rouillot-gambini.fr](http://www.rouillot-gambini.fr)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT - APRES SURENCHERE

**A MOUGINS (06250) - 358, Avenue du Golf**

**RÉSIDENCE** comprenant

**33 APPARTEMENTS, UN BUREAU ET UNE PISCINE**

**ADJUDICATION JEUDI 16 JANVIER 2025 à 9H**

Au Tribunal Judiciaire de Grasse - 37 avenue Pierre Sémard

Le ministère d'un avocat au Barreau de Grasse est obligatoire pour enchérir.

**Cette vente a lieu à la requête de :** La SELARL GM, prise en la personne de Maître Pierre GARNIER, mandataire judiciaire, demeurant 700 avenue de Tournamy (06250) MOUGINS, liquidateur judiciaire de la société dénommée LA BASTIDE DE MOUGINS, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à MOUGINS 06250, c/o Ko Py Tou Secretel, 538 avenue de Tournamy, immatriculée au RCS de CANNES sous le N° 453.378.275, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié es qualité audit siège - Nommée à cette fonction suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de CANNES le 26 janvier 2016, suivie d'une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de CANNES du 27 novembre 2020. Ayant pour avocat la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, représentée par Maître Franck GAMBINI, Avocat au Barreau de GRASSE.

**Désignation :** Un ensemble immobilier situé sur la Commune de MOUGINS (06250), 358 avenue du Golf, cadastré section BD numéro 40 pour 14a et 49ca et section BD numéro 41 pour 17a et 26ca.

**Superficie :** 497,09 m<sup>2</sup>

**Occupation :** Par acte sous seing privé régularisé en 2004, la SARL LA BASTIDE DE MOUGINS a donné à bail commercial à la SARL RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS les biens dont s'agit moyennant un loyer annuel de 121.000 € - Par acte en date du 28 février 2019 la Société RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS a donné à bail commercial à une société LA BASTIDE DU GOLF 1, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> mars

2019, l'ensemble immobilier objet du bail commercial initialement consenti par la société LA BASTIDE DE MOUGINS à la société RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS, et ce moyennant un loyer annuel de 121.000 € - Par courrier d'avocat en date du 26/09/2024, il a été communiqué : un avenant au bail initial en date du 03/01/2007 - Un bail entre la SARL RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS et la société LA BASTIDE DU GOLF 1 à effet au 01/03/2019 avec des modalités différentes - Et enfin un bail consenti toujours par la SARL RESIDENCE HOTELIERE DU GOLF DE MOUGINS à une société distincte dénommée NP LOCATION à la date du 01/11/2023. - **Les baux de sous-location n'ont pas été autorisés ni agréés par le bailleur initial - L'adjudicataire fera néanmoins son affaire personnelle de ces différents baux et des contradictions qu'ils comportent.**

**Mise à prix : UN MILLION CENT ONZE MILLE €**

**1.111.000 €**

**[Consignation :** chèque de banque de 111.100€ ou caution bancaire)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE **le 12/07/2024 - RG 24/00110** - Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné.

**Maître Franck GAMBINI**

**Visites sur place par la SCP LALEURE NONCLERCQ-REGINA CHEVALIER,  
Commissaires de justice associés à CANNES :  
Vendredi 20 décembre 2024 de 10h à 11h - Lundi 6 janvier 2025 de 14h à 15h**